FFR
LIGUE RÉGIONALE
BRETAGNE

Compte-rendu de la réunion de comité Directeur du 17 mars 2021 en visioconférence

Compte-rendu approuvé à l'occasion de la consultation en ligne du Comité Directeur de la Ligue de Bretagne du 27/05/2021 au 10/06/2021

Présents (23) : Fabrice QUÉNÉHERVÉ, Président, Diane AMANGOUA, Jean-Louis BERGEAULT, Gabriel BROUSSE, Florence CAOUS-LE ROUX, Emmanuel COLLET, Patrice CROQUET, Philippe CRUCHER, Patrick DEMOLIN, Pascal FABRE, Nathalie GALLO, Emmanuel GRIMAUD, Jean-Thomas LACOUR, Rémy LE LAUSQUE, Frédérique LE MAOUT, Fabien LE MOUËLLIC, Bertrand LYON, Bertrand MELL, Patrice NGASSA *(à partir de 22h15)*, Maude PIVATO, Christiane QUIVIGER, Paul REY, Fiona SIMONEAU-BYRNE

Membres de droits représentants les Comités Départementaux bretons (4) : CD22 : Alain DAURÈS ; CD29 : Jacques BRISOUX ; CD35 : Yves BY ; CD56 : Marc LE TRIONNAIRE

Absente excusée (1) : Claude MORANVALLE-PERROT

Invités (2) : Bertrand QUIVIGER, Philippe MORANT

Réunion en visioconférence

La réunion est ouverte à 20h30 par Fabrice QUÉNÉHERVÉ, Président.

1) Ouverture de la réunion par le Président de la Ligue

Après la phase d'installation de l'organisation territoriale et la préparation de l'AG Financière de décembre 2020 (3 réunions en sept semaines), la fréquence de réunion du Comité Directeur de la Ligue Bretagne va désormais s'établir de manière plus régulière tous les deux à trois mois. La présente réunion de mars s'inscrit dans le cadre de ce rythme trimestriel.

Il est à noter que la préparation de scenarii pour l'éventuelle reprise des compétitions a mobilisé plusieurs groupes de travail ces dernières semaines et chacun espère une reprise des activités dès que possible.

Informations fédérales

Report des sites des Congrès Fédéraux 2022 et 2023

Pour mémoire, un principe d'alternance Nord/Sud a été adopté par la Fédération. La ville de Brest a défendu sa candidature en vue des Congrès 2019 (attribué à Nantes) et 2021 (attribué à Lille).

Compte tenu de la crise sanitaire, le Congrès 2020 a été annulé la saison dernière et la FFR vient d'annoncer que le Congrès 2021 ne pourrait pas se tenir sous un format présentiel et serait remplacé par une organisation en webdiffusion.

Les Congrès futurs ont donc été attribués aux deux villes hôtes déçues. L'alternance permettra en 2025, une candidature éventuelle et possible de la ville de Brest.

Présentation du projet « club du XXI^{ème} siècle »

Il s'agit d'un chantier majeur s'inscrivant dans le prolongement de l'élaboration du Projet Fédéral (2018), des Plans d'Orientations Stratégiques des Ligues (2019) puis des Comités Départementaux (2020).

Des travaux « 1 Club, 1 Projet » seront soutenus par les CTC, la coordination régionale s'appuyant sur le suivi réalisé par chacun des Comités Départementaux. Pour les départements les référents sont :

- Référent CD22 : Alain Daurès
- Référent CD29 : Yannick Jaouen
- Référent CD35 : François-Xavier Lockhart
- Référent CD56 : Josiane Geffray

Nota : Les CTC seront les acteurs de premier plan et seront prochainement formés à cet effet. Les référents désignés seront également en soutien des clubs.

2) Pôle Administratif

La présentation des sujets liés au Pôle Administratif est successivement assurée par Emmanuel COLLET, Secrétaire Général, Florence CAOUS, Secrétaire Générale Adjointe et Philippe CRUCHER, Responsable Ressources Humaines de la Ligue Bretagne.

Information relative à la gestion externalisée du parc informatique

Dans le cadre de la nouvelle organisation des Systèmes d'Informations de la Ligue mais aussi pour envisager le développement de nouvelles solutions de travail, une consultation et des échanges ont été menés entre décembre 2020 et mars 2021 avec plusieurs acteurs professionnels de ce domaine situés à proximité du siège de la Ligue.

Les prestations retenues seraient les suivantes :

- Hotline (infogérances) pour le suivi matériel et logiciel du parc informatique ;
- Conseils et offres pour l'acquisition de matériels ;
- Mise en place de solutions informatiques pour un travail collaboratif à distance de type cloud ;

D'autre part, afin d'optimiser les dépenses de la Ligue, plusieurs actions sont en cours en matière de téléphonie.

- Les assurances des smartphones ont été supprimées ;
- La fin de l'engagement avec l'opérateur Orange est prévu au 01/08/2021, une renégociation des prestations sera engagée ;

Enquête fédérale relative à l'état des lieux des clubs

Une enquête fédérale relayée par la Ligue de Bretagne est accessible depuis le site internet de la Ligue. L'information aux clubs a été transmise le 6 mars 2021 et a fait l'objet de relances ciblées les 12 et 17 mars 2021 ; l'enquête devant être clôturée au plus tard le 19 mars 2021 pour une remontée des résultats à la Fédération. A ce jour, cette enquête fédérale a engendré 44 réponses représentant 41 clubs, soit un taux de participation de : 63,08% sur 11 jours de consultation.

Organisation territoriale

En complément de l'organisation territoriale présentée et adoptée par le Comité Directeur à l'occasion de sa réunion du 13 janvier 2021, 3 nouvelles désignations ont été soumises à l'approbation du Comité Directeur de la Ligue de Bretagne. Il s'agit de la désignation des référents des Académies Pôles Espoirs Rugby (APER) de Rennes et de Vannes et de la désignation du référent régional Rugby Seven.

Nota : le résultat de ces votes est présenté en annexe par le biais du relevé de décisions.

Information relative à la mise en sommeil de clubs pour arrêt des activités

A la demande de la Fédération, une action est en cours pour permettre de régulariser administrativement la situation de 9 structures n'ayant plus d'activités ni de licenciés mais n'ayant pas pour autant suivi une procédure administrative interne de mise en sommeil (AG notamment).

Dans ce cadre, trois dossiers ont d'ores et déjà été finalisés au niveau régional et transmis à la Fédération via Oval-e. Il s'agit des clubs suivants : Rugby Ovalie Cancale, Rugby Club Kernic Léon et Presqu'Ile Rugby.

Quatre autres dossiers sont en cours de traitement. Il s'agit des clubs suivants : Rugby Club Restérien, Rugby Club de Liffréen, Goëlands Rugby 34, RC Pays de Questembert.

Enfin, deux derniers dossiers sont suspendus et font ou feront l'objet d'échanges avec les responsables des structures concernées. Il s'agit des clubs suivants : AS Orange Cesson et le Rugby Club Irodouër

Patrice CROQUET demande que les Présidents des Comités Départementaux soient informés de cette démarche. Le Secrétariat Général prend note de cette demande et assurera une information vers les Présidents de CD.

Informations relatives aux actions menées entre janvier et mars 2021 en matière de Ressources Humaines

Entretiens annuels et professionnels des salarié-es

La campagne des entretiens annuels et professionnels avec l'ensemble des salarié-es s'est déroulée en janvier et février 2021. Elle est désormais terminée et s'est très bien déroulée en présence des responsables de services (CTL et DA). Un nouveau support d'entretien pour la prochaine campagne sera élaboré.

Plan de développement des compétences

Consécutivement aux entretiens annuels, et conformément aux besoins de la Ligue Bretagne, un plan de développement des compétences a été élaboré. Ce sont au total 135 actions de formation qui y ont recensées. Les 81 propositions de formation reçues sont en cours d'analyse et feront l'objet d'une recherche du meilleur moyen de financement.

Activité Partielle de Longue Durée (APLD)

Ce dispositif a fait l'objet d'échanges préalables et d'un plan d'accord conclu et signé avec l'élue du personnel. Il a débuté le 1er mars 2021. L'APLD s'établit par période de six mois et dans la limite de vingt-quatre mois sur une période de référence de trente-six mois consécutifs. Il est souligné que l'APLD pourra favoriser la mise en formation des salarié-es et que la réduction de l'horaire de travail ne peut être supérieure à 40 % de la durée légale.

France 2023

Dans le cadre du dispositif Campus 2023, la Ligue de Bretagne est structure d'accueil de deux apprentis. Ils seront accueillis au siège de la Ligue le lundi 22 mars 2021 notamment par le Secrétaire Général ; leurs espaces de travail état d'ores et déjà opérationnels.

Chaque apprenti sera destinataire d'une lettre de mission (actuellement en cours de rédaction) et accompagné par un tuteur. Dans un premier temps, ils découvriront leur structure d'accueil avant de se voir confier des missions particulières. Les missions de l'un des deux apprentis sont orientées vers le domaine de l'arbitrage, celles du second apprenti vers le domaine de la communication et du rayonnement. Ils évolueront par ailleurs en collaboration avec l'équipe administrative de la Ligue.

3) Pôle sportif

Rémy LE LAUSQUE, Vice-Président de la Ligue responsable des compétitions, et Emmanuel GRIMAUD, Vice-Président de la Ligue responsable du Rugby Loisir et du Rugby Social Club, interviennent au titre du Pôle Sportif.

Évolution du schéma sportif tablant sur des hypothèses de Stade 5 après le 1er avril 2021

Il n'y pas de nouveau scénario envisagé pour les compétitions territoriales à XV. Les hypothèses présentées lors de la dernière réunion du Comité Directeur et publiées sur le site internet de la Ligue restent en vigueur tant que les plannings prévisionnels associés à ces scenarii restent viables.

Les joueurs et les joueuses seront invité-es à passer à la pratique à 5 ainsi qu'au Beach-Rugby dans un premier temps (passage au Stade 4).

Relance sportive Seven

Un circuit Seven pour les catégories masculines U16, U19 et séniors (niveau fédéral et territorial pour les séniors) et les catégories féminines U18 et séniors sera également proposé dans un second temps (passage au Stade 5) dès lors qu'il sera possible de programmer un minimum de trois journées.

Le schéma d'organisation pourrait reposer sur une phase départementale (1 journée), puis une phase bi-départementale (1 journée), et enfin une phase finale régionale (1 journée) ; tout en prenant en compte une date de repli.

Synthèse des réflexions et travaux des commissions développement et programmation sportive potentielle en Rugby à 5, Beach-Rugby

La reprise de la pratique du rugby à 5 s'effectuera le plus tôt possible en fonction du passage au stade 4 validé par la Fédération.

Il est souligné que les préconisations médicales pour le Rugby à 5 « Compétition » portent sur une réathlétisation préalable de 4 semaines à raison de 2 séances d'activité physique hebdomadaires.

Les pratiquants et pratiquantes devront être sensibilisé-es sur le fait qu'une séance hebdomadaire en club est insuffisante pour prévenir les accidents.

Les matchs auront lieu sous forme de plateau de 6 équipes afin de ne pas dépasser 60 joueurs par site et limiter autant que possible les déplacements. Des plateaux hebdomadaires pourront être proposés jusqu'au 11 juillet 2021.

S'agissant de la construction du circuit de Beach-Rugby régional un calendrier a été envisagé pour le mois de juin 2021 et plusieurs sites ont été pré-identifiés. Cette organisation pourra se mettre en place sur la base du passage au stade 4 validé par la Fédération et au regard des autorisations délivrées par les municipalités concernées ce, dans le respect des jauges déterminées le moment venu.

4) Pôle Financier

Les différents points en lien avec le Pôle Financier sont rapportés Patrick DEMOLIN, Trésorier Général de la Ligue Bretagne.

Suivi des finances des clubs

Des travaux ont été entrepris dès janvier 2021 selon trois démarches successives. Ils ont fait l'objet d'échanges avec les clubs ainsi que d'envois de justificatifs à leur attention. Ils se poursuivront au cours du printemps 2021 afin de clôturer les démarches en cours.

Il est précisé :

- qu'au titre des versements de soldes créditeurs (depuis le début de la saison 2020/2021), les vingt clubs concernés ont été destinataires de virements bancaires pour un montant total de 158 450,00 € ;
- qu'au titre des reversements d'indemnités de formation (dossiers de mutations entrantes ou intra-ligue 2020/2021), les vingt-six clubs concernés ont été destinataires de virements bancaires pour un montant total de 22 652,00€ ;
- qu'au titre des recouvrements des comptes débiteurs des clubs, sept d'entre eux font l'objet d'un suivi, avec si nécessaire la mise en place d'entretien et d'examen détaillé de leurs situations financières. Le montant total des recouvrements reçus s'élève à 26 650,00 € ;

D'autre part, la Fédération a envisagé une bascule comptable en mars 2021. La Ligue Bretagne prendra en compte cette bascule à réception pour revenir vers les clubs pour la fin avril 2021 afin d'assurer la gestion des éventuels crédits ou débits selon les opérations constatées.

Situation financière des Comités Départementaux avec la Ligue

Trois des quatre comptes des Comités Départementaux ont été soldés. Ainsi, après une réunion en présentiel, la Ligue Bretagne a versé 9 485,09 € au CD29. De même, après lecture du solde au 30 juin 2020, la Ligue Bretagne a versé 3 317,00 € au CD35. Enfin, le CD22 a remis un chèque de 7 843,45 € à la Ligue de Bretagne afin de solder l'exercice 2019/2020. La situation du CD56 sera soldée prochainement après vérification et échanges avec le Président et la Trésorière du CD.

S'agissant du versement des aides fédérales 2020/2021 de fonctionnement aux CD, celles-ci été attribuées aux CD29, CD35 et CD56 le 05 mars 2021 selon les mouvements comptables constatés sur Oval-e. Le CD22 ayant fait son AG Financière le 06 mars 2021, la demande de versement est en cours de traitement auprès des services comptables de la Fédération.

Rapprochement bancaire du compte courant au 28 février 2021

Après contrôle et vérification avec la SECOB, il est indiqué que le solde du compte courant de la Ligue Bretagne s'élève à : 212 341,47 €.

Situation des aides reçues par la Ligue Bretagne dans le cadre de la crise sanitaire

Les dispositifs évoqués ci-après ont été déclenchés ces derniers mois :

- Dispositif lié à l'activité partielle des salariés de l'équipe sportive et administrative : depuis novembre 2020, les demandes d'indemnisation s'élèvent à 38 967,89 €, correspondant à 3 619 heures chômées pour la période du 01 novembre 2020 au 31 mars 2021 ;
- URSAFF - Dispositif de réduction de cotisations : l'aide octroyée à la Ligue Bretagne pour l'année 2020 est de 19 659,00 €. Une nouvelle demande est en cours d'instruction pour l'année 2021 ;
- Fond de solidarité cofinancé par l'État et les Régions à destination des entreprises : au 28 février 2021, les aides perçues au titre de ce dispositif s'élèvent à 30 323,00 €. Des demandes complémentaires seront instruites pour les mois à venir ;
- Aides fédérales : la demande en cours dans le cadre du plan d'aide fédérale

Ainsi, le montant cumulé des aides perçues à date s'élève à : 88 949,89 €

Gestion des droits d'engagements des clubs reçus par la Ligue Bretagne pour les compétitions 2020/2021

A l'instar de chaque début de saison, les mois de juillet à octobre 2020 ont été marqués par le versement des clubs auprès de la Ligue Bretagne des droits d'engagements au titre des compétitions seniors territoriales, jeunes et féminines Grand Ouest.

La situation sanitaire ayant engendré précocement au cours de l'exercice 2020/2021, d'une part l'arrêt des compétitions et, d'autre part, le placement en activité partielle des salariés administratifs de la Ligue Bretagne, il est proposé aux membres du Comité Directeur de se positionner, par le biais d'un même et seul vote, sur les trois propositions suivantes :

- le renoncement à percevoir les droits d'engagements des clubs concernés pour les compétitions 2020/2021 ;
- le maintien des montants des droits d'engagements des clubs pour les compétitions 2021/2022 *(pas de modification des montants présentés à l'article 43-a du règlement financier - Nota : même montants depuis la saison 2019/2020)* ;
- la mise en avoir sur les comptes régionaux 2021/2022 des clubs concernés, des montants versés au titre des droits d'engagements pour les compétitions 2020/2021 ;

Nota : le résultat de ce vote est présenté en annexe par le biais du relevé de décisions.

Information relative à la démarche pour le recrutement en interne d'une assistante comptable

Il est précisé en préambule que cette démarche répond à un travail collégial en liaison avec Philippe CRUHER, Responsable Ressources Humaines de la Ligue Bretagne.

Plus précisément, dans le cadre de la réorganisation de son Pôle Finances, la Ligue Bretagne doit palier rapidement au besoin de ressource affectée à la saisie comptable. Plusieurs scénarii ont ainsi été envisagés et la première solution retenue est la montée en compétence d'une salariée de l'équipe administrative qui partagerait son temps entre le pôle administratif et le pôle comptable.

Ce personnel mettrait à profit la période actuelle, avril 2021 à juillet 2021, pour monter en compétence et commencer son immersion au sein de la cellule comptable de la Ligue. Une formation complémentaire qualifiante est envisagée au cours de l'exercice 2021/2022. Il est possible de souligner que temps estimé de travail au profit de la cellule comptable est de l'ordre de 12 à 15 heures par semaine. Une fois cette durée étalonnée, il sera procédé à une mise à jour de sa fiche de poste et une réaffectation de certaines missions vers les autres personnels du pôle administratif.

Le planning du lancement de cette action est le suivant :

- 16 mars 2021 : à l'occasion d'une réunion en présentiel au siège de la Ligue, et en présence du Directeur Administratif, information du Responsable Ressources Humaines aux salariées administratives, puis remise de la lettre de mission ;
- du 16 mars au 26 mars 2021 : période de candidature interne ;
- du 26/03/2021 au 31/03/2021 : examen des candidatures reçues et entretiens individuels ;

Dans l'hypothèse où cette première démarche n'aboutirait pas, d'autres solutions seront envisagées.

5) Pôle communication et rayonnement

La charte de communication élaborée pour les réseaux sociaux est présentée par Maude PIVATO, Responsable déléguée à la Communication Numérique de la Ligue Bretagne. A l'issue de cette présentation qui souligne notamment les thématiques de publications envisagés, les échanges portent sur le type de communication destiné aux jeunes et aux clubs.

Point de situation France 2023

Jean-Thomas LACOUR, Responsable délégué au Rayonnement et au Partenariat de la Ligue Bretagne, précise que le dispositif CAMPUS2023 est sur le point d'entrer dans sa phase opérationnelle. Il est notamment indiqué que :

- les 1 700 postes à pouvoir ont fait l'objet de 5 600 candidatures ;
- 400 apprentis supplémentaires seront recrutés en 2022 ;

Des appels à projet pour le dispositif « Rugby au Cœur » qui se poursuivent. De même, les cinq candidatures bretonnes (Bruz, Fougères, Perros-Guirec, Ploërmel, Vannes) au dispositif « Camps de base » de la RWC 2023 sont toujours en course ; un conventionnement entre le GIP France 2023 et le Conseil Régional étant envisagé pour soutenir financièrement au minimum un camp de base.

6) Intervention du Président de la Ligue

Accueil des apprentis de CAMPUS2023

Dans le prolongement de la précédente intervention, le Président indique le déploiement à venir d'une cinquantaine de postes d'apprentis (de niveau BAC à BAC+5) au sein de 44 structures associatives rugbystiques. Deux postes d'apprentis sont prévus pour la Ligue Bretagne et la ventilation par département est la suivante :

- Côtes d'Armor : 7 postes d'apprentis ;
- Finistère : 10 postes d'apprentis ;
- Ille-et-Vilaine : 11 postes d'apprentis ;
- Morbihan : 17 postes d'apprentis

D'autre part, il est précisé qu'à compter du 15 mars 2021, le processus de sélection et d'affectation est arrivé à son terme ; l'arrivée des apprentis dans les structures étant programmée le 22 mars 2021.

Les prochaines étapes liées à l'arrivée des apprentis comprendront entre autres une phase d'intégration dans la structure d'accueil et une formation en centres AFPA.

Projets d'investissements soutenus par la Région Bretagne au service du développement du Rugby

En premier lieu, un rappel du contexte de ce projet est exposé. Son origine, en octobre 2018, se fonde sur une rencontre organisée entre le Président de la Région Bretagne et le Président de la Fédération Française de Rugby aux fins de recueillir un soutien de la Région en faveur du développement du rugby dans le cadre d'une démarche « Bretagne, ambition 2023 » en lien avec la prochaine édition en France du mondial de rugby. Ainsi, en complément des 80 000 € de subventions annuelles allouées au Rugby Breton (dont 15 000 € à la Ligue Régionale), la Région Bretagne pouvait être susceptible de consentir à une aide à l'investissement au profit de la Ligue Régionale pour un montant total de 400 000 € arrêté pour la période 2019-2023.

En juin 2020, une réunion de travail à la demande de la Région Bretagne a été menée afin de sécuriser cette enveloppe budgétaire et de permettre à la Ligue Régionale de formaliser ses intentions. Dans ce cadre, le fléchage de ce budget, évoqué en réunion de Comité Directeur de la Ligue, a été défini comme suit :

- une aide de 200 000 € dédiée à un projet de Centre de Ressources en Centre Bretagne ; projet s'inscrivant dans le cadre de l'action 2 de l'axe 3 du Plan d'Orientations Stratégiques de la Ligue Bretagne.
- deux enveloppes de 100 000 € réservées en vue d'un appel à projet portant sur la réalisation de terrains synthétiques Rugby dans le secteur Nord-Bretagne, jugé déficitaire pour ce type d'équipement ; projet s'inscrivant dans le cadre de l'action 1 de l'axe 3 du Plan d'Orientations Stratégiques de la Ligue Bretagne.

Conformément aux attentes de la Région Bretagne, un dossier de demande de subvention relatif au projet de « Centre de Ressources » à Pontivy a été déposé en octobre 2020 en prévision d'un examen initialement prévu en novembre. Dans cette optique, les échanges se sont intensifiés avec la municipalité de Pontivy, site privilégié à l'issue des premières analyses de terrain. En février 2021, la commission permanente du Conseil Régional a notifié son accord pour une aide à ce projet pour un montant de 200 000 €.

Suite à cette décision primordiale pour la viabilité de ce projet, des recherches de financements complémentaires ont été entreprises notamment auprès du Conseil Départemental du Morbihan, et de l'Agence Nationale du Sport. Dans le même temps, le soutien de la municipalité de Pontivy s'est traduit par la cession à l'euro symbolique (bail emphytéotique de 50 ans) d'un bâti valorisé à 100-120 000 € et la prise en charge de multiples prestations (diagnostics, déblaiement, aménagement des espaces verts…).

La pousuite de ce projet peut s'établir selon calendrier suivant :

- Mars-Avril 2021 : débarras et sécurisation du bâtiment par la Ville de Pontivy ;
- Avril à Juillet 2021 : sélection d'un maître d'œuvre et finalisation de l'avant-projet détaillé ;
- Jusqu'à novembre 2021 : consultation des entreprises ;
- Décembre 2021 : présentation d'un budget d'investissement et consultation en Assemblée Générale des clubs Bretons sur le projet ;
- Janvier 2022 : en cas de vote des clubs favorable à ce projet, début des travaux ;
- Octobre 2022 : fin estimée des travaux et inauguration (12 mois avant Coupe du Monde - FRANCE 2023) ;

Le Président achève son exposé par une présentation de l'implantation privilégiée pour ce projet dont l'enjeu principal réside dans sa centralité vis-à-vis des équipements municipaux. Situé sur l'île des Récollets, au cœur Pontivy, le bâtiment cédé par la municipalité jouxte l'auberge de jeunesse et se trouve à proximité immédiate d'une salle de musculation ainsi que des terrains de rugby.

A l'occasion des échanges qui suivent cette intervention, Patrice CROQUET souligne que le chiffrage des économies devra prendre en compte les coûts de restauration et d'hébergement associés au « Centre de Ressources » afin de dresser, pour les clubs, un comparatif global « avantages / inconvénients » de cette opération.

Fabrice QUÉNÉHERVÉ précise que l'objectif est bien entendu d'affiner dans les prochains mois le coût global de ce projet et de continuer à travailler pour le dépôt de dossiers de subventions afin que le reste à charge pour la Ligue Bretagne soit aussi faible que possible. Tout l'enjeu consistera à attester que cette opération sera bénéfique pour le rugby breton et qu'elle permettra de réaliser à court et moyen terme des économies pour la Ligue et par conséquent pour les clubs.

Il est par ailleurs indiqué que le montage technique de ce projet implique que la Ligue Bretagne agisse en qualité de maître d'ouvrage (MOA). De plus, la rénovation du bâtiment serait conçue avec l'objectif d'une faible consommation énergétique.

Patrice CROQUET s'interroge sur le rôle de la municipalité vis-à-vis des travaux et le fait qu'elle n'en soit pas responsable. Fabrice QUÉNÉHERVÉ indique que le projet se doit d'être porté par la Ligue Bretagne puisque c'est bien notre structure associative qui est destinataire des subventions fléchées.

Don des structures gonflables de la Ligue et répartition au profit des différents CD

Suite au besoin d'évacuer les structures gonflables du site de Vern-sur-Seiche en 2018, un stockage avait été négocié avec principe de réservation, prise en charge et restitution auprès d'une entreprise partenaire opérant à titre gracieux. Ce schéma qui aurait pu être viable et s'inscrire dans la durée a malheureusement dû être abandonné.

Il est indiqué que les structures étaient autrefois déplacées d'un bout à l'autre de la Région par les CRT. Le déploiement des CTC par bassin et la redéfinition de leurs missions par la FFR impose également de revoir ce schéma. Dans la perspective de FRANCE 2023, les groupes de travail réunis autour des POS départementaux ont d'ailleurs tous considérés qu'il était nécessaire de développer l'autonomie des CD et leurs moyens propres en matière de matériels/visuels de promotion et de rayonnement du rugby

En conséquence, la proposition de répartition des structures est la suivante :

- Structure « Plaque & Marque » (marquage Harmonie Mutuelle) : CD22 ou CD35
- Structure « Ballon Equalizer 13 m » (marquage Société Générale) : CD56
- Structure « Cible ballon » : CD29
- Structure « Ballon Equalizer 10 m » (marquage Société Générale) : CD22 ou CD35

Les Comités Départementaux seront libres de s'organiser et compléter leur parc de structures gonflables selon leurs besoins et leurs moyens.

Nota : le club de Concarneau a sollicité le versement gracieux de la structure BUNGEE RUN, déclassée et jugée irréparable, afin de tenter des réparations de fortunes pour ses interventions dans les quartiers.

7) Tour de table

Agenda : la prochaine réunion du Comité Directeur de la Ligue de Bretagne est programmée le samedi 29 mai 2021 à Pontivy.

La séance est levée à 23h45.

Pour la Ligue Régionale Bretagne de Rugby

Le Président
Fabrice QUÉNÉHERVÉ

Le Secrétaire Général
Emmanuel COLLET

FFR
LIGUE RÉGIONALE
BRETAGNE

Comité Directeur
Relevé de décisions
Réunion du mercredi 17 mars 2021

Présents (23) : Fabrice QUÉNÉHERVÉ, Président, Diane AMANGOUA, Jean-Louis BERGEAULT, Gabriel BROUSSE, Florence CAOUS-LE ROUX, Emmanuel COLLET, Patrice CROQUET, Philippe CRUCHER, Patrick DEMOLIN, Pascal FABRE, Nathalie GALLO, Emmanuel GRIMAUD, Jean-Thomas LACOUR, Rémy LE LAUSQUE, Frédérique LE MAOUT, Fabien LE MOUËLLIC, Bertrand LYON, Bertrand MELL, Patrice NGASSA *(à partir de 22h15)*, Maude PIVATO, Christiane QUIVIGER, Paul REY, Fiona SIMONEAU-BYRNE

Membres de droits représentants les Comités Départementaux bretons (4) : CD22 : Alain DAURÈS ; CD29 : Jacques BRISOUX; CD35 : Yves BY ; CD56 : Marc LE TRIONNAIRE

Absents excusés (1) : Claude MORANVALLE-PERROT

Invités (2) : Bertrand QUIVIGER, Philippe MORANT

Réunion en visioconférence

La réunion est ouverte à 20h30 par Fabrice QUÉNÉHERVÉ, Président.

Délibérations soumises au vote du Comité Directeur

1) Organisation Territoriale - Mandature 2020-2024

Désignation de Catherine CANEROT en qualité de Référente de l'Académie Pôle Espoirs Rugby (APER) de Rennes.

A l'issue du vote, le Comité Directeur approuve cette désignation.
↳ 26 votants : 20 voix POUR ; 4 voix ABSTENTION ; 2 voix CONTRE ;

Désignation de Marc LE TRIONNAIRE en qualité de Référent de l'Académie Pôle Espoirs Rugby (APER) de Vannes.

A l'issue du vote, le Comité Directeur approuve cette désignation.
↳ 26 votants : 20 voix POUR ; 3 voix ABSTENTION ; 3 voix CONTRE ;

Désignation de Paul REY en qualité de Référent Régional Rugby SEVEN.

A l'issue du vote, le Comité Directeur approuve cette désignation.
↳ 26 votants : 21 voix POUR ; 0 voix ABSTENTION ; 5 voix CONTRE ;

2) Disposition financière relative à la gestion des droits d'engagements des clubs reçus par la Ligue de Bretagne pour les compétitions 2020/2021

Approbation de la disposition de gestion des droits d'engagements des clubs reçus par la Ligue de Bretagne pour les compétitions 2020/2021 comprenant les trois volets ci-après :

- le renoncement à percevoir les droits d'engagements des clubs concernés pour les compétitions 2020/2021 ;
- le maintien des montants des droits d'engagements des clubs pour les compétitions 2021/2022 à l'identique de ceux observés en 2020/2021 ;
- la mise en avoir sur les comptes régionaux 2021/2022 des clubs concernés, des montants versés au titre des droits d'engagements pour les compétitions 2020/2021 ;

A l'issue du vote, le Comité Directeur approuve cette disposition à l'unanimité.
↳ 27 votants : 27 voix POUR ; 0 voix ABSTENTION ; 0 voix CONTRE ;

La séance est levée à 00h15

Pour la Ligue Régionale Bretagne de Rugby

Le Président
Fabrice QUÉNÉHERVÉ



Le Secrétaire Général
Emmanuel COLLET

